

Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Le débat d'orientations budgétaires a pour vocation d'éclairer le comité syndical sur les perspectives attendues pour le budget de l'année 2018. Il comporte des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue, ainsi que sur l'évolution envisagée des participations.

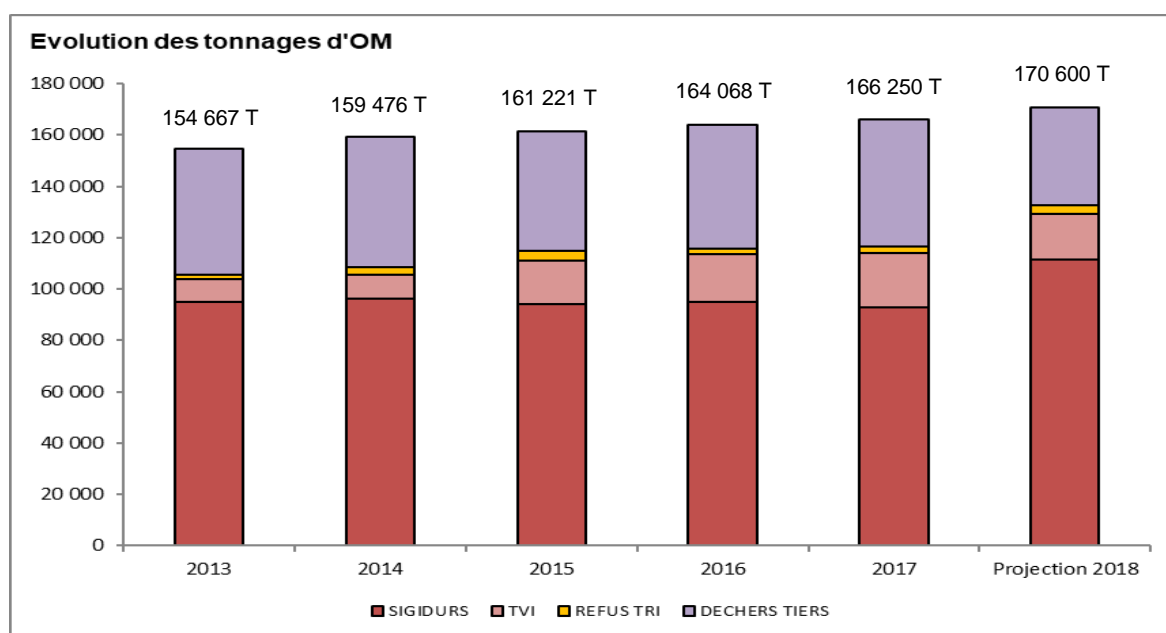
Le rapport intègre également les modifications imposées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et par la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Ces deux textes créent de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport présenté doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, du besoin de financement annuel et des effectifs.

Comme chaque année, la présentation du DOB de l'année 2018 comprend l'ensemble des éléments relatifs aux principales filières de traitement des déchets (centre de valorisation énergétique, centre de tri et déchèteries, qui représentent à elles seules plus de 90 % du budget traitement), ainsi que l'ensemble des éléments relatifs à la collecte.

➤ CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE (CVE)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années des tonnages traités sur le centre de valorisation énergétique selon leur provenance, ainsi qu'une projection sur 2018.



Il convient de constater qu'en 2017 les tonnages d'ordures ménagères provenant du seul territoire du SIGIDURS ont été à leur niveau le plus bas depuis 5 ans (-1 120 tonnes par rapport à 2016).

Pour l'année 2018, le tonnage attendu de 170 600 tonnes est réparti comme suit :

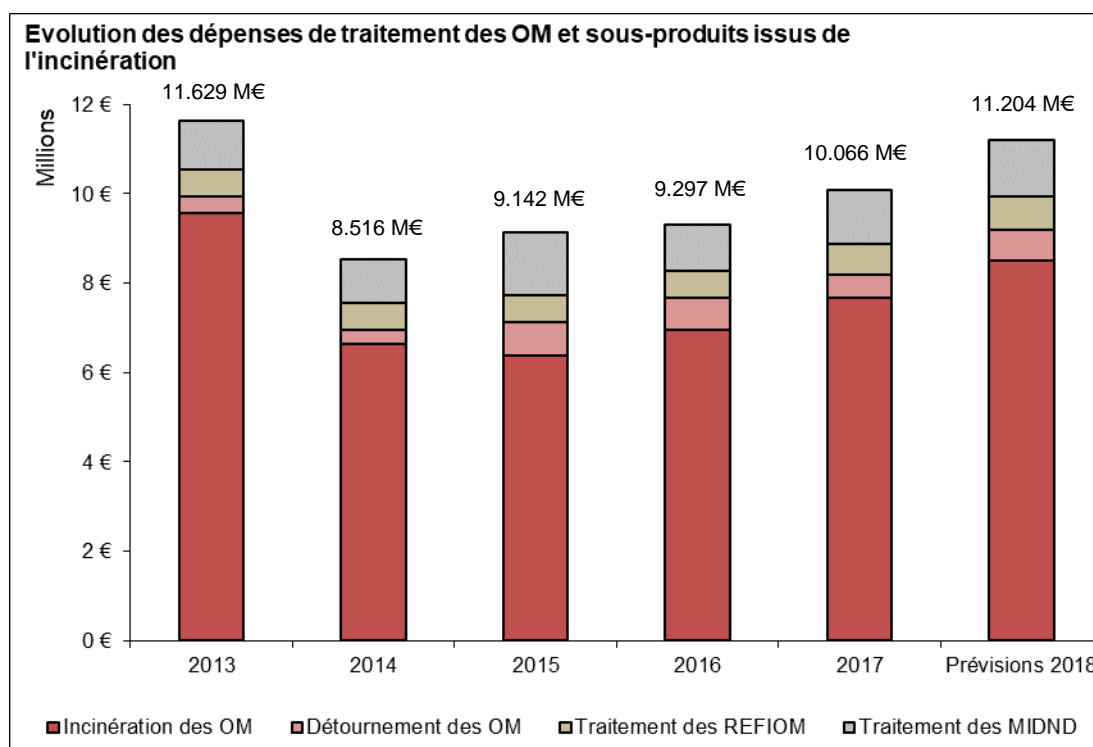
- 111 300 tonnes d'OM provenant du territoire du SIGIDURS agrandi à la Seine-et-Marne à compter du 1^{er} mai ;
- 38 000 tonnes d'OM provenant du territoire du SYCTOM de l'agglomération parisienne et de clients privés. Ce tonnage diminue en 2018 afin de pouvoir accueillir les apports de la Seine-et-Marne ;
- 18 000 tonnes d'encombrants incinérables ;
- 3 300 tonnes de refus de tri.

Le tonnage d'OM détournées à l'enfouissement est estimé à 7 500 tonnes, correspondant au seuil limite au-dessus duquel l'exploitant sera pénalisé.

La production de REFIOM est estimée à 4 500 tonnes et celle de mâchefers à 29 000 tonnes.

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années des coûts de traitement des ordures ménagères et des sous-produits issus de l'incinération, ainsi qu'une projection sur 2018.



La hausse des dépenses de traitement des ordures ménagères s'explique d'une part par la hausse des apports depuis 5 ans, concrétisée par une augmentation de la capacité administrative du CVE à 170 000 tonnes par an, ainsi que par un programme de GER (gros entretien et renouvellement) plus important en 2018 qu'en 2017.

La hausse attendue des dépenses de traitement des sous-produits issus de l'incinération s'explique par la nécessité de renouveler les contrats en cours, qui arrivent à échéance en octobre, sans avoir la certitude d'obtenir des prix équivalents.

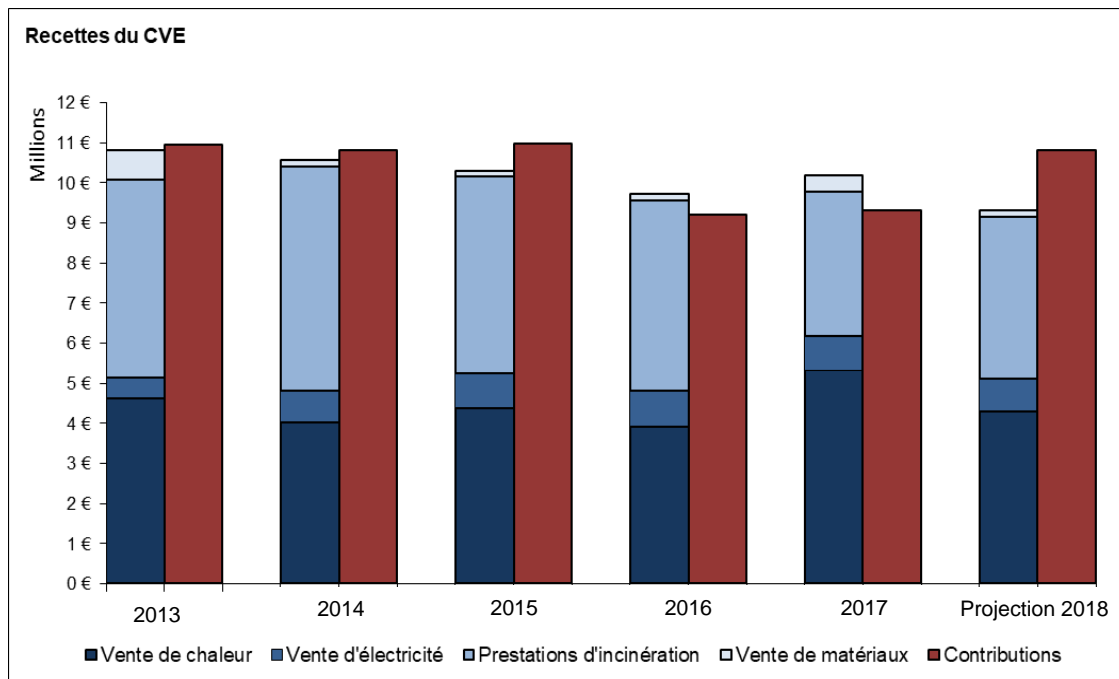
Il convient également de noter que la TGAP n'évolue que très peu, passant de 3,00 € à 3,01 HT la tonne incinérée.

La répartition des dépenses envisagées pour 2018 est la suivante :

- incinération : 8.512 M€ ;
- traitement des OM pendant les arrêts techniques : 0.665 M€ ;
- traitement des REFIOM : 0.752 M€ ;
- traitement des mâchefers : 1.275 M€.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes générées par le CVE :

- vente de l'énergie thermique et de l'énergie électrique ;
- produit des prestations d'incinération auprès du SYCTOM et de clients privés ;
- produit des participations.



La baisse entre 2015 et 2016 du montant des participations est lié à la diminution du coût de l'incinération de 113,87 € à 98 € la tonne.

En 2016 comme en 2017, le montant des participations appelées au titre de l'incinération est inférieur au montant perçu au titre des autres prestations et de la production d'énergie.

En 2017, la quantité d'énergie produite s'est décomposée comme suit :

- 168 640 MWh d'énergie thermique ont été vendus, générant une recette totale de 5.320 M€.
- 14 383 MWh d'énergie électrique ont été vendus, générant une recette de 0.866 M€.

L'année 2017 a été la meilleure de ces cinq dernières années en matière de vente d'énergie thermique. Les difficultés contractuelles rencontrées avec Sarcelles Energie en fin d'année 2016 ont trouvé leur solution dans le courant de l'année 2017.

En 2018, les prévisions de vente d'énergie ont été estimées sur une base de 164 800 MWh d'énergie thermique et 14 600 MWh d'énergie électrique. La recette totale attendue a été chiffrée à 5.100 M€.

Dépenses et recettes d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées sur 2017 ont été les suivantes :

- fin des travaux d'adaptation du système de récupération des cendres sous chaudières, pour un montant de 0.039 M€;
- divers travaux d'amélioration et de mise en sécurité, pour un montant total de 0.144 M€

Depuis 2012, la totalité des travaux réalisés sur le CVE est autofinancée, sans recours à l'emprunt.

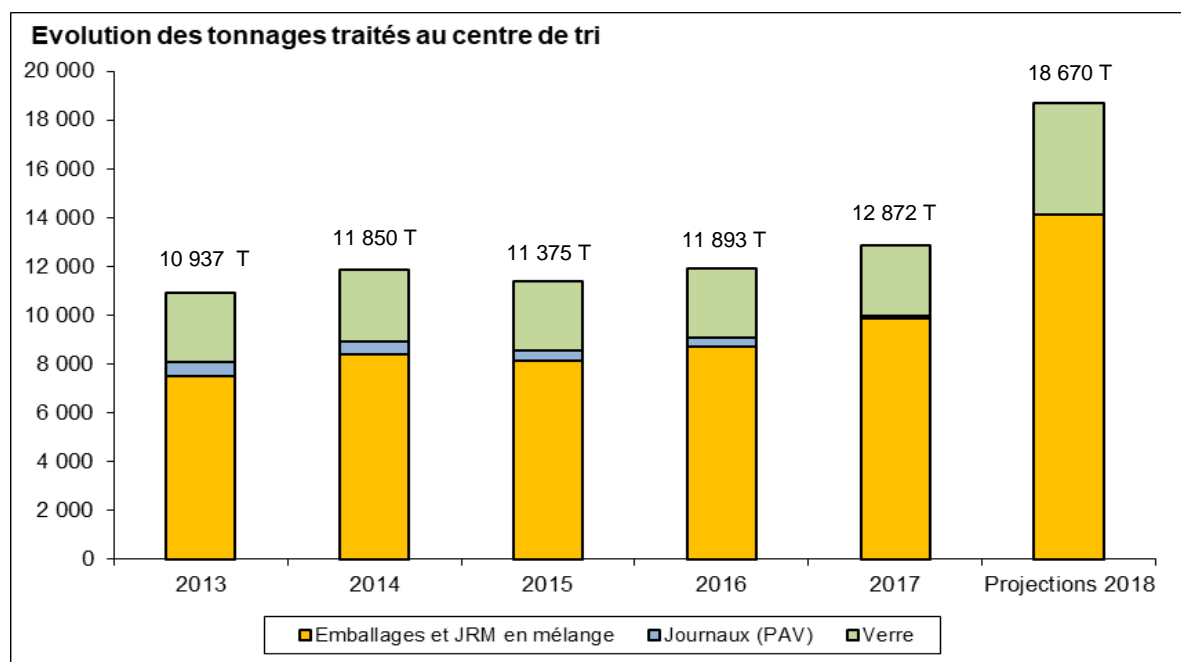
Le montant des dépenses d'investissement prévues en 2018 est estimé à 5.726 M€, répartis ainsi :

- solde des travaux concernant la valorisation énergétique : 0.436 M€;
- habillage architectural : 0.085 M€;
- amélioration du rendement énergétique et raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel / Gonesse : 3.680 M€;
- aménagements divers : 1.525 M€ (systèmes de pesées, guillotine mâchefers, rénovation des caniveaux de la dalle mâchefers, sécurisation de certains accès, équipements divers...).

Ces travaux seront entièrement autofinancés, sans recours à l'emprunt.

➤ CENTRE DE TRI

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années des tonnages traités sur le centre de tri, ainsi qu'une projection sur 2018.



Les tonnages traités au centre de tri ont progressé de plus de plus de 17 % sur les cinq dernières années, à territoire constant. Cette hausse s'explique par l'amélioration des performances de collecte sélective, suite à l'exercice de la compétence collecte sur une partie du territoire, mais également par l'extension des consignes de tri, mise en place en avril 2012 sur un premier secteur et étendu depuis à l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2018, le tonnage attendu est estimé à 18 670 tonnes, réparti comme suit :

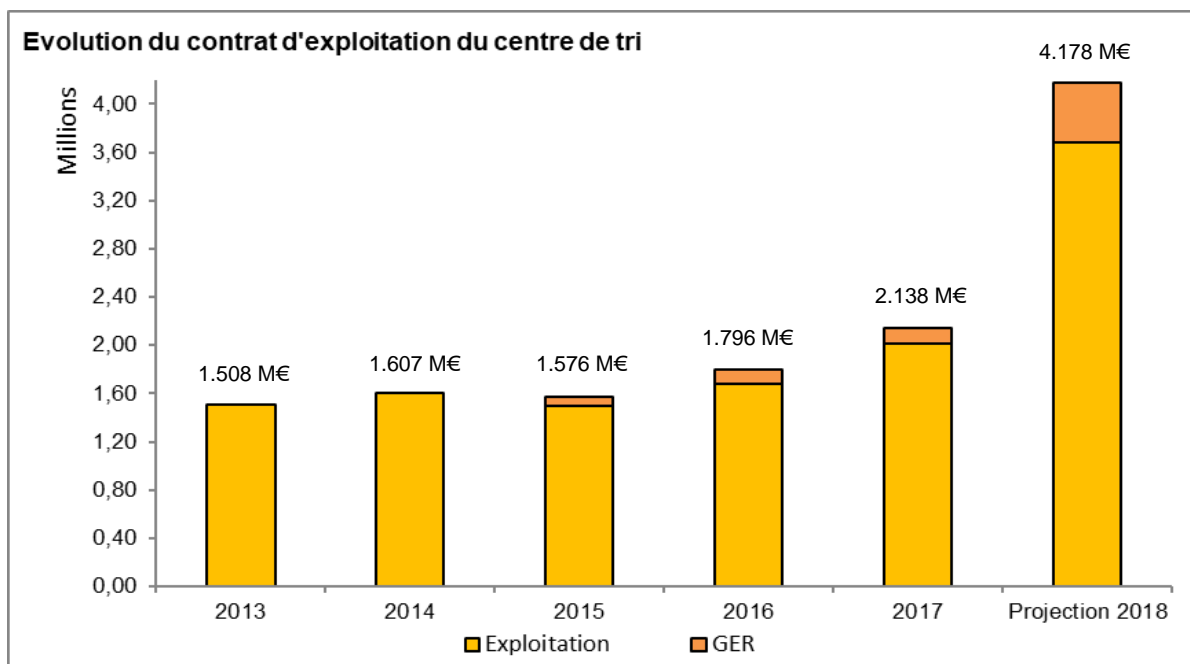
- 14 127 tonnes d'emballages et journaux-magazines collectés en mélange ;
- 4 543 tonnes de verre.

L'ensemble des bornes d'apport volontaire du papier a été retiré au cours de l'année 2017.

L'évolution entre 2017 et 2018 s'explique par l'accueil des tonnages issus de la Seine-et-Marne sur le centre de tri du SIGIDURS à compter du 1^{er} mai 2018.

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années du coût d'exploitation du centre de tri, ainsi qu'une projection sur 2018.



Le coût du contrat d'exploitation du centre de tri est fortement impacté par la hausse des tonnages entre 2016 et 2017.

Pour l'année 2018, les hypothèses de construction du budget sont les suivantes :

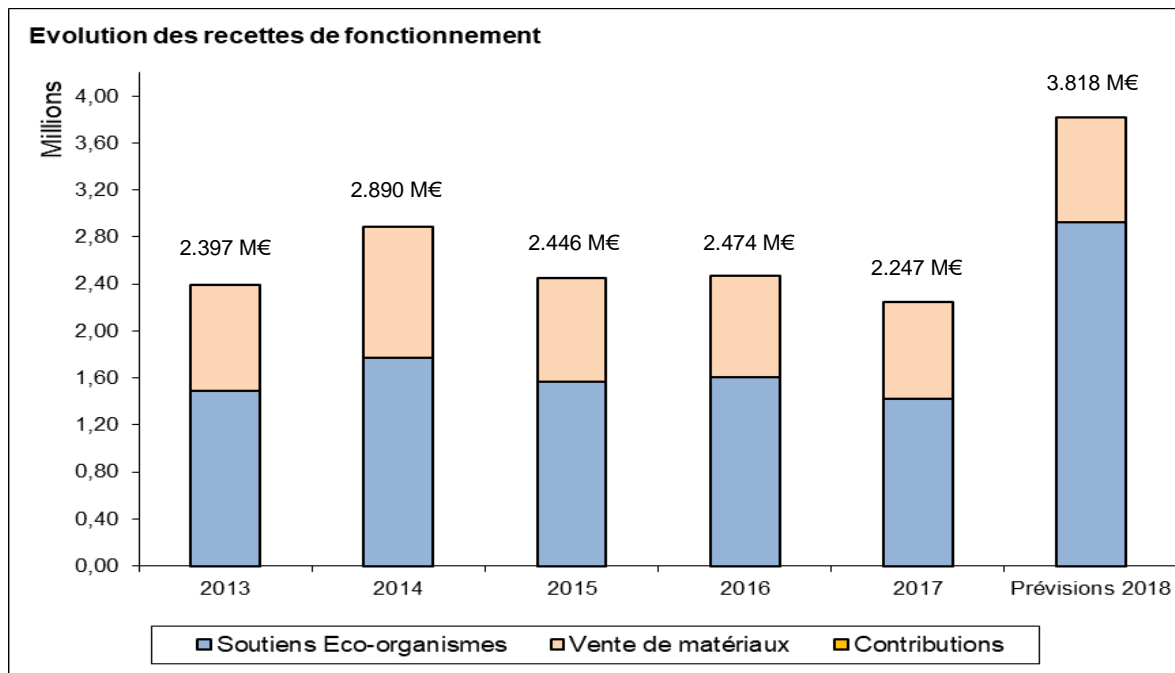
- Exploitation : 3.682 M€ ;
- GER : 0.496 M€

Le coût du contrat augmente fortement en raison de l'accueil des tonnages de Seine-et-Marne à compter du 1^{er} mai, qui conduit à exploiter l'équipement en deux postes, ainsi qu'en raison du GER qui

est plus important en 2018 compte tenu des travaux envisagés sur la trémie d'alimentation ainsi que sur la supervision.

Les discussions étant toujours en cours avec l'exploitant sur le passage en deux postes, les montants prévisionnels ont toutefois été inscrits sur la base de la fourchette haute des propositions en cours d'examen. Un avenant sera nécessaire pour acter de ces modifications.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes générées par le centre de tri :



Les recettes de la section de fonctionnement proviennent des soutiens des éco-organismes et de la vente des matériaux. Les participations sont égales à zéro depuis 2012.

Pour l'année 2017, le taux moyen de recyclage (TMR) est estimé à 45,88 %. Le montant total des soutiens de CITEO perçu a été de 2.643 M€, dont 1.125 M€ au titre du soutien à la valorisation énergétique (budget du CVE).

Sur l'année 2017, les cours des matériaux sont restés à un niveau encore très bas, entraînant l'application des prix planchers définis dans les contrats. Ces contrats ont été renégociés à la fin de l'année 2017 pour une application en 2018.

Les hypothèses de construction du budget 2018 sont basées sur :

- la prise en compte des prix planchers des nouveaux contrats de vente des matériaux (0.895 M€) ;
- un TMR d'Eco-Emballages dépassant les 47 % (2.923 M€).

La hausse des tonnages traités entraîne une hausse mécanique des recettes issues du tri.

Dépenses et recettes d'investissement :

Le montant des investissements a été de 0.602 M€ en 2017, correspondant au solde des travaux pour l'amélioration du taux de captage des pots, des barquettes et des films, travaux réalisés en 2016 dans le cadre du plan de relance pour le recyclage initié par CITEO.

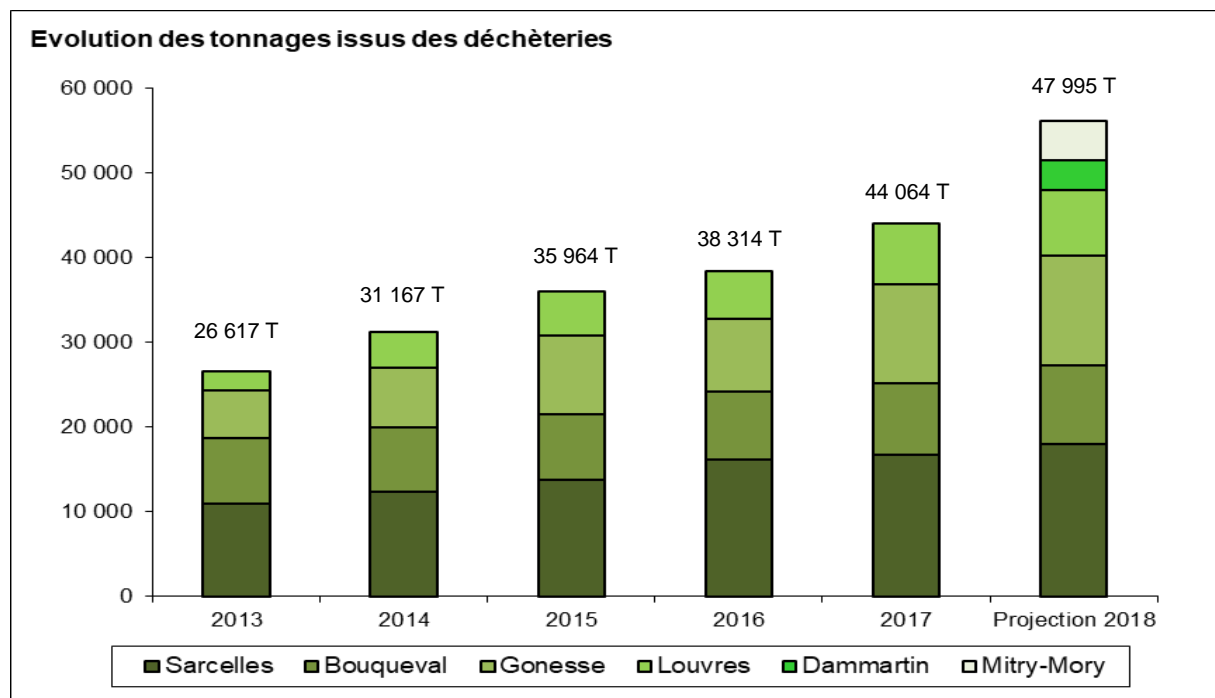
La participation de l'ADEME à hauteur de 541 200 € est en attente de perception.

Pour l'année 2018, 0.162 M€ de travaux sont à prévoir pour des mises en conformité.

L'ensemble de ces travaux est autofinancé.

➤ **DECHETERIES**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années des tonnages traités sur le réseau de déchèteries, ainsi qu'une projection sur 2018.



Les tonnages accueillis sur le réseau sont en augmentation constante, ceci sur les quatre déchèteries. Les déchèteries qui connaissent la plus forte hausse sont Louvres (+ 30 %) et Gonesse (+ 35 %) en raison d'une hausse du flux tout venant.

La fréquentation du réseau a augmenté quant à elle de 7,30 % entre 2016 et 2017, avec une hausse importante constatée sur Sarcelles en raison de la fréquentation des habitants du syndicat Emeraude (3 824 passages en hausse de 19 % par rapport à 2016).

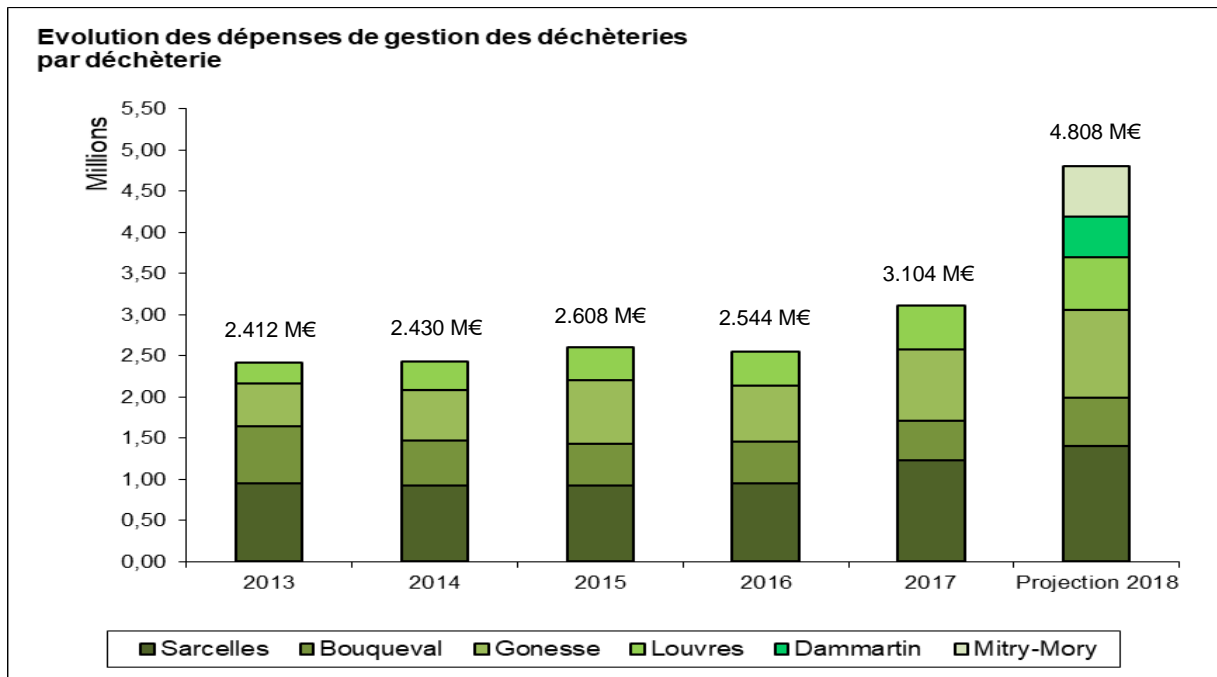
Pour l'année 2018, les hypothèses d'évolution des tonnages sont les suivantes :

- Sarcelles : 8 % ;
- Bouqueval : 10 % ;
- Gonesse : 10 % ;
- Louvres : 8 %.

Sur la déchèterie de Dammartin-en-Goële, le tonnage attendu est de 3.410 T. Il est de 4.750 T sur la déchèterie de Mitry-Mory.

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années du coût d'exploitation du réseau de déchèteries, ainsi qu'une projection sur 2018.



En 2017, une tonne accueillie sur le réseau a coûté 70,45 € (hausse de 6 % par rapport à 2016) et a rapporté 6,96 € de recettes extérieures (vente des matériaux, soutiens des éco-organismes et redevance pour fréquentation extérieure au territoire). La différence (63,49 €) est financée par les participations.

La filière déchèterie, qui comporte tant la collecte que le traitement des déchets accueillis, présente un coût à la tonne bien inférieur à toutes les autres filières.

La fréquentation par les habitants du territoire du syndicat Emeraude a généré une recette de 83 000 €

La répartition des dépenses pour 2018 est la suivante :

- Sarcelles : 1 404 200 €;
- Bouqueval : 591 000 €;
- Gonesse : 1 065 500 €;
- Louvres : 641 000 €;
- Dammartin-en-Goële : 485 220 €;
- Mitry-Mory : 621 500 €

Dépenses et recettes d'investissement :

Les seules dépenses d'investissement réalisées en 2017 ont été relatives à divers aménagements (aménagement de l'entrée à Sarcelles, installation de guides-rails notamment) pour un montant de 35 253 €. Elles ont été autofinancées.

Le budget 2018 est construit en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une cinquième déchèterie à Goussainville (570 000 €) ;
- diverses études pour la construction de la nouvelle déchèterie de Gonesse (25 000 €) ;
- le renouvellement de certaines bennes et l'acquisition d'un conteneur pour la collecte d'objets à destination de la ressourcerie (122 000 €) ;
- des travaux de mise aux normes des déchèteries de Dammartin-en-Goële (222 500 €) et Mitry-Mory (218 500 €).

L'ensemble de ces travaux est autofinancé.

➤ COLLECTE

En 2017, le SIGIDURS a été compétent en matière de collecte sur la totalité de son territoire, hors l'ex-CAVF, sur les six premiers mois de l'année, puis sur l'ensemble de son territoire sur les six derniers mois.

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2017 ont été les suivantes :

- collecte en porte à porte : 14.249 M€ ;
- collecte en apport volontaire : 0.542 M€ ;
- collectes exceptionnelles : 0.054 M€ ;
- location et maintenance des bacs de Villeparisis : 0.125 M€ ;
- dotation en régie (local, camion, entretien des bacs, adhésifs) : 1.061 M€ ;
- enquête et dotation de la Seine et Marne (hors bacs mais y compris la communication) : 0.925 M€.

Les principales dépenses de fonctionnement envisagées pour 2018 sont les suivantes :

- collecte en porte à porte : 15.407 M€ ;
- collecte en apport volontaire : 0.834 M€ ;
- collectes exceptionnelles : 0.024 M€ ;
- location et maintenance des bacs de Villeparisis : 0.141 M€ ;
- dotation en régie (local, camion, entretien des bacs, adhésifs) : 1.161 M€.

Les principales dépenses d'investissement pour 2017 ont été les suivantes :

- achat de bacs : 2.220 M€ ;
- achat de bornes : 1.014 M€ ;
- dotation de la Seine et Marne : 1 667 858 € ;
- aménagement du local, tablettes, équipements divers : 0.014 M€.

Les principales dépenses d'investissement envisagées pour 2018 sont les suivantes :

- achat de bacs : 2.481 M€ ;
- achat de bornes : 1.708 M€ ;
- chariot élévateur, camions, balayeuse : 0.108 M€ ;
- aménagement des locaux, tablettes, équipements divers : 0.133 M€.

➤ **TRAITEMENT DES DECHETS DE LA SEINE ET MARNE**

Jusqu'au 30 avril 2018, les déchets en provenance des 17 communes de Seine et Marne continueront à être traités dans les installations du SMITOM Nord Seine et Marne.

Le montant appelé par ce dernier au titre de l'année 2018 n'est pas encore connu mais devrait connaître une hausse en 2018.

➤ **CHARGES DE PERSONNEL**

Au 31 décembre 2017, le SIGIDURS comptait un effectif permanent de 56 personnes et un effectif temporaire de 13 personnes (postes de chargés d'audit des entreprises et des CTM), dont les missions se sont terminées aux 31 décembre 2017.

Un nouvel organigramme a été mis en place au 1^{er} janvier 2018, conduisant à pourvoir les postes suivants :

- 1 responsable du service Communication ;
- 1 responsable du service Patrimoine-Moyens généraux ;
- 1 assistante de Direction ;
- 1 chargée de contrôle des accès aux installations de traitement ;
- 2 chargés de sensibilisation auprès des scolaires ;
- 1 chargée de missions Prévention et économie circulaire ;
- 1 chargée de mission Entreprises ;
- 1 chargé de mission Habitat vertical ;
- 1 chargé de mission Institutionnels ;
- 1 chargé de l'observatoire et du contrôle de gestion ;
- 3 chargés de contrôle qualité – collecte ;
- 2 opératrices numéro-vert ;
- 1 chauffeur – livreur ;
- 1 agent de maintenance.

Les départs ont été les suivants :

- 1 secrétaire du pôle Audit ;
- 1 opératrice numéro-vert ;
- 1 chargé de contrôle qualité-collecte.

Ainsi, les effectifs du SIGIDURS devraient atteindre 72 agents dans le courant de l'année. Les dépenses de personnel se sont élevées à 2 745 794 € en 2017 et devrait atteindre 3 100 225 €, soit une hausse de 13%. Les dépenses de personnel représentent 5,75 % des dépenses réelles de fonctionnement.

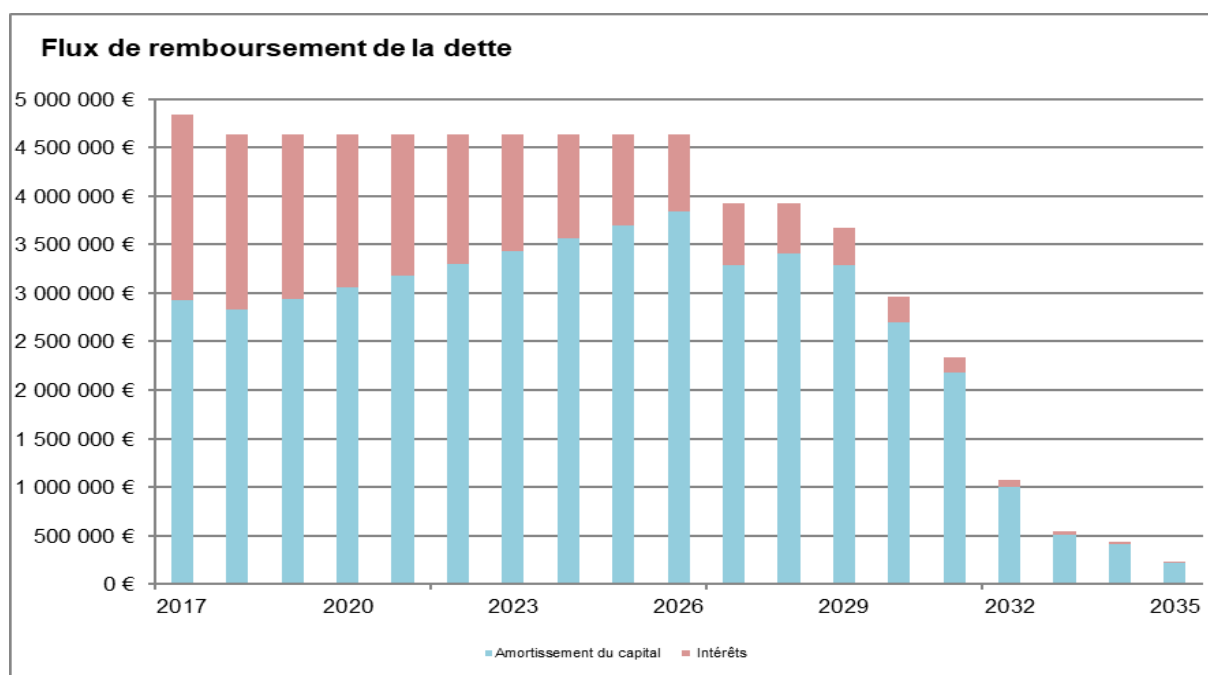
➤ DETTE

En 2017, le montant des flux de remboursement de la dette (intérêt + capital) s'est élevé à 4 836 423 €, représentant une participation de 11,93 € par habitant, selon le nouveau périmètre du SIGIDURS.

Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2017.

Pour 2018, le montant des flux de remboursement demeure presque constant à 4 836 837 € soit une participation à l'habitant de 11,84 €.

Le montant du capital restant dû au début de l'exercice se chiffre à 49 793 262 €, soit un endettement de 122 € par habitant. 12 emprunts demeurent, tous à taux fixe (taux moyen de 3,87 %), le dernier emprunt à taux variable étant arrivé à échéance en 2017.



➤ **ANALYSE PROSPECTIVE 2018 – 2021**

La prospective présentée ci-dessous a pour objectif d'analyser l'évolution du budget du SIGIDURS jusqu'en 2021, de manière à anticiper l'impact des investissements projetés sur le montant des participations.

1- Compétence Traitement

Les projets dont la réalisation est envisagée entre 2018 et 2021 sont les suivants :

	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	TOTAL
Locaux SIGIDURS	1 500 000	1 870 000	0	0	3 370 000
Terrains	1 120 000	2 000 000	1 017 000	0	4 137 000
Autres investissements AG	411 944	0	0	0	411 944
Raccordement au réseau de chaleur du SIVLGB	3 680 000	0	0	0	3 680 000
Habillage architectural CVE	85 000	3 000 000	4 300 000	2 615 000	10 000 000
Autres investissements CVE	1 801 093	0	0	0	1 801 093
Autres investissements CDT	477 500	0	0	0	477 500
Déchèterie de Gonesse 2	78 840	0	500 000	1 000 000	1 578 840
Déchèteries Goussainville	30 000	500 000	1 000 000	0	1 530 000
Mise en conformité déchèteries 77	491 515	0	0	0	491 515
INVESTISSEMENTS ENVISAGES	9 675 892	7 370 000	6 817 000	3 615 000	27 477 892

A participations constantes et sans recours à l'emprunt, les résultats attendus après autofinancement des investissements sont les suivants :

	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
Résultats attendus avant investissements	25 874 131	24 898 130	23 105 712	20 275 192
Montant des investissements de l'année N	9 675 892	7 370 000	6 817 000	3 615 000
Dépenses de fonctionnement générées par les investissements	0	0	350 000	437 500
Recettes de fonctionnement générées par les inv	0	175 000	175 000	175 000
FCTVA généré pas les nouveaux inv	0	1 403 509	880 895	951 432
Résultat attendu après financement des investissements	16 198 239	9 430 746	1 527 224	-4 229 365

2- Compétence Collecte

Les projets dont la réalisation est envisagée entre 2018 et 2021 sont les suivants :

	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	TOTAL
Bacs	2 684 667	500 000	500 000	500 000	4 684 667
Bornes	1 824 323	600 000	600 000	600 000	4 224 323
Dépenses diverses	58 801	0	0	0	58 801
Dotation ex-CAVF	0	3 500 000	0	0	3 500 000
INVESTISSEMENTS ENVISAGES	4 567 792	4 600 000	1 100 000	1 100 000	12 467 792

A participations constantes et sans recours à l'emprunt, les résultats attendus après autofinancement des investissements sont les suivants :

	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
Résultats attendus avant investissements	6 998 037	10 885 283	14 223 700	16 996 823
Montant des investissements de l'année N	4 567 792	4 600 000	1 100 000	1 100 000
Dépenses de fonctionnement générées par les investissements	0	0	0	0
Recettes de fonctionnement générées par les inv	0	0	0	0
FCTVA généré pas les nveaux inv	0	749 301	754 584	180 444
Résultat attendu après financement des investissements	2 430 245	2 466 792	5 459 793	7 313 360

3- Bilan global

A participations constantes jusqu'en 2021 et sans recours à l'emprunt, les résultats globaux attendus après autofinancement de l'ensemble des investissements sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021
Traitement	16 198 239	9 430 746	1 527 224	-4 229 365
Collecte	2 430 245	2 466 792	5 459 793	7 313 360
RESULTAT GLOBAL ATTENDU	18 628 484	11 897 538	6 987 017	3 083 995

➤ CONCLUSION

1- Montant global des participations

Pour 2018 et les années suivantes, un maintien des participations au niveau de 2017, tant pour la collecte que pour le traitement, permettra d'autofinancer les investissements projetés jusqu'en 2021.

Les participations pourront ainsi être maintenues au niveau suivant :

- Compétence traitement : sur le territoire du Val d'Oise, 12 877 106 € ont été appelés en 2017. Ce montant est maintenu pour 2018. A compter du 1^{er} mai toutefois, le SIGIDURS accueillera, sur ses installations, les déchets des 17 communes de Seine-et-Marne, ce qui portera le montant des contributions traitement à 15 600 757 €
- Compétence collecte : 22 803 813 € ont été appelés en 2017. Le montant à appeler pour l'année 2018 sera donc identique.

Tous services confondus, le prix moyen à l'habitant au SIGIDURS est de 93,99 € (98,60 € en 2017, soit une baisse de 5 %), soit 55,81 € au titre de la collecte et 38,18 € au titre du traitement.

2- Prix unitaires – déchets des ménages

S'agissant du traitement, il est proposé d'adopter les prix unitaires suivants :

Prix à la tonne	Déchets ménagers	
	2018	Pour mémoire - 2017
Usine d'incinération	98,00	98,00
Centre de tri	0,00	0,00
Encombrants	21,18	21,18
Déchets végétaux	23,02	23,02
DDM	1 122,95	1 122,95

Prix à l'habitant	2018	Pour mémoire - 2017
Déchèteries	5,75	5,12
Administration générale	4,00	3,48

S'agissant de la collecte, il est proposé d'adopter les prix unitaires suivants :

Prix à la tonne	Déchets ménagers	
	2018	Pour mémoire - 2017
OM	153,98	123,87
CS	0,00	373,96
Encombrants	190,40	185,48
Déchets végétaux	168,29	99,53
DDM	553,65	3 363,46

Les prix par filière de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour 2018 se situeraient donc ainsi :

	Prix à la tonne collectée 2018	Prix à la tonne traitée 2018	Prix C + T 2018
OM	153,98	98,00	251,98
CS	0,00	0,00	0,00
Encombrants	190,40	21,18	211,58
Déchets végétaux	168,29	23,02	191,31
DDM	553,65	1 122,95	1 676,60

Proposer d'une part, un prix unitaire à 0 € pour les emballages, les papiers et le verre, et d'autre part un prix le plus élevé pour les ordures ménagères, apparaît comme une incitation importante à trier les déchets.

3- Prix unitaires – déchets des services techniques

S'agissant de la collecte et du traitement des déchets des services techniques, il est proposé d'adopter les prix unitaires suivants :

Prix à la tonne	Déchets des services techniques	
	2018	Pour mémoire - 2017
Usine d'incinération	98,00	98,00
Centre de tri	0,00	0,00
Encombrants	25,30	25,30
Déchets végétaux	26,80	26,80
DDM	995,95	0,00

Les membres du bureau syndical, réunis le 5 mars dernier, ont examiné les orientations budgétaires présentées ci-dessus.

Les membres du comité syndical sont invités à en débattre.